

Guide

Projet sommaire d'une vélostation sécurisée dans votre commune: de l'idée à la planification.



Vous êtes une commune et vous ne disposez pas, dans votre gare, d'un espace sécurisé et protégé pour garer les vélos en nombre suffisant?

Le présent guide vous assiste dans votre projet de création d'emplacements pour vélos adaptés. Il vous aide à réfléchir aux problématiques essentielles que vous rencontrerez lors de vos étapes de planification.

Le vélo est en plein essor et joue un rôle toujours plus important pour la mobilité en ville et à la campagne. Les derniers chiffres publiés par la Confédération pour les km parcourus avec un vélo ou un e-bike indiquent en 2022 une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente, soit 2919 millions de personnes-km. Pour que les usagères et usagers du rail puissent effectuer leur premier et leur dernier kilomètre à vélo, ils doivent bénéficier d'offres attrayantes de stationnement pour leur vélo. Dans cette optique, les vélostations sécurisées contribuent au développement de chaînes de déplacement multimodales.

Les exigences essentielles et les avantages d'une vélostation sécurisée.

Pour qu'une installation sécurisée de stationnement de vélos soit attractive, certaines exigences doivent être satisfaites. En outre, l'utilisation de telles installations est généralement

payante. Les vélostations offrent toutefois des avantages par rapport aux emplacements pour vélos d'accès libre et gratuit:

Exigences	Avantages
<ul style="list-style-type: none">• Les accès aux quais sont courts et sans obstacle.• Il est possible de rouler à vélo jusqu'à l'entrée de la vélostation.• Les espaces couverts protègent contre les intempéries.• L'installation est claire et dégagée afin de garantir une sécurité subjective et objective. Un éclairage suffisant compense en outre l'éventuel défaut de luminosité ambiante.• Selon le type d'installation, les vélos peuvent être attachés.• Un nombre suffisant d'emplacements est prévu pour les vélos spéciaux (p. ex. vélos cargo, vélos avec remorque) et d'autres services peuvent être proposés (p. ex. stations de recharge pour les e-bikes).• Un système d'accès numérique en libre-service empêche toute personne non autorisée d'entrer dans la vélostation.	<ul style="list-style-type: none">• Prévention des vols: un accès sécurisé garantit une protection contre le vol des vélos et e-bikes de grande valeur.• Gain de place: en offrant suffisamment d'emplacements pour les vélos, vous limitez le stationnement sauvage. Les installations sécurisées sont modulaires et peuvent être adaptées en fonction du besoin en emplacements sur le site.• Ordre: les vélostations disposent en général d'aires de stationnement bien définies, ce qui facilite l'orientation et prévient le désordre.• Protection contre les intempéries: les vélos sont à l'abri du mauvais temps, ce qui prolonge leur durée de vie. Les batteries des e-bikes sont également mieux protégées du froid dans un local fermé.• Amélioration de l'environnement: le site est plus attractif. Le choix du vélo comme moyen de transport est facilité si une protection des vélos et des e-bikes est garantie.• Dimensionnement ciblé: l'utilisation d'un système d'accès éprouvé et très répandu permet de profiter des expériences déjà faites. Des mesures ciblées peuvent alors être définies.

Remarque: les vélostations sécurisées sont uniquement destinées aux vélos classiques, électriques et spéciaux. Leur utilisation n'est pas prévue pour les vélomoteurs, les cyclomoteurs et les scooters.

Les différentes catégories.

Il existe quatre catégories de vélostations sécurisées. Les boîtes individuelles sont prévues pour les besoins de moindre importance. Les tours à vélos offrent un niveau de sécurité maximal. L'installation collective fermée constitue par ailleurs

un complément idéal aux emplacements de stationnement d'accès libre et gratuit. Si plus de 60 emplacements de stationnement sont requis sur le site, il est conseillé de prévoir un tiers de ceux-ci dans une installation sécurisée.



	Boîtes individuelles	Installations collectives fermées	Tours de stationnement/ systèmes avec ascenseur
Capacité	Au moins 1 emplacement de stationnement (possibilité d'extension modulaire)	Au moins 12 emplacements de stationnement (possibilité d'extension modulaire)	6 à 400 emplacements de stationnement (conception modulaire)
Types de vélos adaptés	Tous	Tous	Non adaptés pour les vélos cargo et les vélos avec remorque
Efficacité des surfaces	Env. 2 m ² /vélo	Env. 1 m ² /vélo (spécifique au prestataire)	< 1 m ² /vélo (en fonction de la taille de l'installation)
Coûts d'investissement	Env. 3500 à 4000 francs par vélo (spécifique au prestataire)	Dès 2100 francs par vélo env. (spécifique au prestataire)	Env. 8000 à 10 000 francs par vélo (spécifique au prestataire)

Options possibles

- **Vidéosurveillance:** cette option peut être envisagée comme mesure de sécurité supplémentaire.
- **Autres services:** en fonction du prestataire et du site, des services basiques comme des pompes à vélo, des stations de réparation ou des possibilités de recharge pour les e-bikes peuvent être proposés.

La plus-value pour la commune.

Les vélostations sécurisées en gare assurent pour les communes une plus-value à plusieurs niveaux.

- **Promotion de transports respectueux de l'environnement:** la mise à disposition de possibilités de stationnement sécurisées favorise l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement, ce qui limite le trafic automobile, réduit les émissions, contribue à la protection de l'environnement et facilite l'accès aux transports publics.
- **Augmentation de l'attractivité pour les pendulaires et les voyageurs:** la mise à disposition en gare d'installations bien aménagées pour le stationnement des vélos permet d'améliorer la qualité de vie et l'image des communes. En offrant suffisamment de places pour les vélos à l'abri des intempéries, de telles installations favorisent la satisfaction de la clientèle.
- **Promotion du tourisme:** les installations de stationnement des vélos en gare sont aussi profitables au tourisme. Les communes concernées gagnent ainsi en attractivité en tant que destination pour les cyclistes.

Les conditions de financement.

Les CFF financent ces installations selon les principes ci-dessous.

- **Mise à disposition gratuite du bien-fonds situé à un emplacement central:** les CFF mettent gratuitement à disposition le bien-fonds nécessaire sur un site central.
- **Cofinancement à hauteur de 50% au maximum des coûts d'investissement.**
- **Utilisation par les clientes et clients du rail ou des commerces en gare:** le soutien financier concerne exclusivement les emplacements pour deux-roues utilisés par les clientes et clients du rail et des commerces en gare.
- **Gestion des coûts supplémentaires en cas de dimensionnement plus important:** si la commune planifie une installation plus grande que celle requise selon les besoins définis par les CFF, elle doit supporter les coûts d'investissement supplémentaires.
- **Consultation des CFF lors de la conception:** la mise en œuvre du standard CFF sur tous les sites est visée.
- **Programmes d'encouragement:** les CFF renvoient, le cas échéant, aux programmes d'encouragement régionaux et cantonaux, p. ex. au [programme d'encouragement Bike+Ride du canton de Zurich](#). Les communes peuvent profiter du programme d'encouragement pour la part qui leur revient.

- **Programme en faveur du trafic d'agglomération:** à travers le Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA), la Confédération participe au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations. [En savoir plus.](#)

Les personnes de contact.

L'unité des CFF «Premier et dernier kilomètre» assiste les voyageurs sur leur chemin vers et depuis la gare. Si vous avez des questions **sur les besoins de la clientèle, le dimensionnement (nombre d'emplacements, proportion de places sécurisées, proportion de places pour les vélos spéciaux, etc. à prévoir du point de vue de la mobilité) ou sur les problématiques de mobilité**, vous pouvez nous contacter à l'adresse elm@sbb.ch.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur **le développement et la mise en œuvre d'installations de stationnement des vélos en général** ou sur les vélostations sécurisées, p. ex. sur l'étude de faisabilité ou le design? Vous pouvez solliciter l'aide de CFF Immobilier à l'adresse mieter.partner.management@sbb.ch.

Où trouver plus d'informations?

Informations techniques sur le parking à vélos: vous trouverez ici le manuel produit ainsi que d'autres informations techniques sur les emplacements de stationnement des vélos en gare. [En savoir plus.](#)

Forum vélostations Suisse: vous trouverez ici le «Guide Vélostations», une présentation des vélostations automatiques et plein d'autres informations sur le sujet. [En savoir plus.](#)

Solutions de mobilité pour les communes: vous pourrez convenir d'un entretien-conseil gratuit et sans engagement avec des spécialistes de la mobilité aux CFF. [En savoir plus.](#)

Propositions faciles à réaliser: pour pouvoir mettre en œuvre une mobilité durable et connectée, il est nécessaire de s'y mettre maintenant, à l'aide des outils à disposition. Mais de quoi s'agit-il? Vous trouverez des réponses dans le kit de démarrage pour la mobilité de demain. [En savoir plus.](#)